

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné ce qui suit :

QUE lors de sa session régulière du conseil de la municipalité, tenue le 4 février 2008;

“Un règlement portant le #376-08 a été adopté par ladite municipalité pour établir un programme de revitalisation et subvention pour la construction domiciliaire, commerciale et industrielle sur certains secteurs de la municipalité”

QUE le bureau du Directeur général/Secrétaire-trésorier est l’endroit où quiconque peut prendre connaissance du susdit règlement.

Donné à Plaisance ce 6^e jour du mois de février deux mille huit (2008).

Benoit Hébert
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Plaisance, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis-ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 6 février 2008, entre 8h30 et 16h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^e jour du mois de février 2008.

Benoit Hébert
Directeur général/Secrétaire-trésorier